

**CTL 29 MARS 2012** Ordre du jour principal de ce CTL était : *exécution du budget 2011 et présentation du budget 2012. ouvert à 9h00 ce CTL s'est déroulé sans interruption jusqu'à 14h20*

Après lecture des déclarations liminaires présentées par chaque OS, nous avons, pour la CGT FINANCES PUBLIQUES, dénoncé en plus des suppressions d'emploi l'amputation sans précédent des crédits de fonctionnement de plus de 8%.

Nous avons regretté l'excès de concision des documents transmis : un diaporama (certes bien fait) et un tableau récapitulatif des montants des lignes budgétaires sans en communiquer le détail.

Face à nos remarques dénonçant ce manque de considération, Madame Py nous a précisé ne pas vouloir nous assommer sous 50 pages de notes.

*Louable intention dont pourrait s'inspirer les (très) prolifiques rédacteurs de la centrale.*

Mais bon un juste milieu pourrait être trouvé.

M Jasselin nous a exposé le budget en détaillant en séance les principales lignes pour lesquelles nous aurions aimé être informés en amont plutôt que de devoir réagir sans préparation préalable.

-**poste fluide**: ce poste a baissé, l'hiver apparaît bien moins rigoureux qu'en N-1.

-**Nettoyage** : une économie est réalisée suite à un nouveau contrat de ménage. Cette réduction en terme de coûts résulte d'un engagement avec l'UGAP sur une prestation avec obligation de résultat.

Pour la CGT Finances publiques nous avons reproché à l'administration de se laver les mains des conditions de travail des femmes de ménage face à un horaire établi par le prestataire dont la logique est de rogner les heures de travail pour effectuer la même prestation.

Madame PY a confirmé que la direction n'avait pas de droit de regard sur les conditions de travail des femmes de ménage que cela relevait du prestataire.

Nous avons souligné que la volonté de « rigueur » affichée au plus haut niveau de l'état conduisait ses représentants locaux à réaliser des économies drastiques qui en bout de chaîne accentuent la pression sur les salariés (ici au cas présent les salariées d'ONET), et que dès lors, dans certaines situations, la responsabilité de la direction pouvait être engagée,

M Jasselin précise par ailleurs que la baisse du poste nettoyage pour 2012 résulte également du nombre important de chantiers en 2011 qui avaient nécessité un nettoyage supplémentaire à la clôture du chantier.

-**Fournitures**, ce poste est fortement impacté en N-1 par la fusion : signalétique, coût du papier en augmentation de plus de 50%, coût des élections professionnelles...enveloppes, urnes, déplacements...

Sur le coût des gestionnaires de files d'attente (75.000€) pour Quimper et Morlaix, M Jasselin nous a expliqué que ce coût s'expliquait par les écrans, les bornes, les prises spécifiques, la formation des agents.

Madame Py voit dans les gestionnaires de files d'attente un outil pour éviter que la réception ne se déroule dans de mauvaises conditions. C'est un point de vue que nous partageons, rien de pire en réception que l'ambiguïté sur un rang de passage pouvant générer chez des contribuables de l'énervement..communicatif. Le travail d'accueil est très éprouvant surtout en période d'affluence et il doit à ce titre bénéficier de la meilleure organisation possible.

-**Télécommunication** : on passe d'un fax (21cts le fax) à un serveur fax (7cts) ; serveur qui convertit le fax en document numérisé et l'envoie au destinataire.

-**Affranchissement** : M Jasselin précise que tous les contrats avec la poste sont mis à plat.

Une expérience est menée avec trois trésoreries pour des envois écopli faisant passer le prix de l'envoi de 28 cts à 47 cts. Sur 3 mois une économie de 1.000€ a déjà été réalisée.

L'usage de la camionnette DDFIP est également accentué.

Concernant nos craintes de voir cette logique de réduction de coûts s'abattre sur les AR en matière de procédure, Madame Py précise que cela ne concerne pas la division de M Jasselin mais les divisions métiers particuliers /professionnels ....

-**Frais de déplacement** : invitation lors de stage à réserver les trains en amont le + tôt possible (coût plus bas et annulation possible sans frais).

Les délais de paiement des frais de déplacement ne seront plus désormais que de 4 à 5 jours (la passerelle agora

/chorus étant effective).

-**Immobilier** pour 2012 , le plan accorde des crédits pour le remplacement de l'auto commutateur de Quimper ainsi que pour la réinstallation du poste comptable de Concarneau.

Brest désamiantage des archives SIE et à Quimper rénovation de la recette des finances en vue de l'installation du siège de la DDFIP.

-**Informatique** : 71.551€ de crédits de paiement: 155 ordi devraient être renouvelés; reste à voir le plan de charge pour l'installation.

La garantie sur ordi est maintenant de 3 ans .

-**Mobilier de bureau**, nous nous sommes étonnés du faible montant de ce poste .

En réponse Madame Py précise que l'actuel mobilier de bureau est assez récent et ne se périmé pas comme cela ; M Jasselin ciblant la priorité sur les petites trésoreries .

-**poste autres dépenses**; nous avons regretté que ce poste d'un montant conséquent ne soit pas détaillé. M Jasselin nous a fait une réponse assez générale, nous communiquant les éléments suivants : nous sommes passés de 8 implantation dans le cadre DSF à 41 implantations en DDFIP .De nombreuses interventions sont générées par ce volume de locaux...contrôle sécurité incendie, mise aux normes d'appareils , changement de matériel ... Pour des paiement tardifs aux entreprises la DDFIP est également redevable d'intérêts moratoires .

-**Prestataire externes**, les réponses sont restées générales, réunions de cadres, d'agents ....

Les 4 OS ont voté unanimement contre de budget .

Ce CTL doit donc être de nouveau convoqué et nous avons, toutes OS confondues, exprimé clairement notre refus à Madame PY de siéger à une nouvelle convocation si elle ne proposait pas de modifications substantielles à son projet de budget.

En effet Madame PY n'entend pas (n'a pas le pouvoir ...) au delà d'une éventuelle fongibilité interne de revenir sur le caractère régressif de ce budget.

### Questions et interventions diverses :

- suppressions des postes de Saint Thégonnec et de Plouigneau (fusion avec Lanmeur) : Madame PY nous a indiqué qu'à ce jour elle n'avait pas encore effectué la demande à la DG, et qu'elle devait, préalablement, obtenir l'aval du préfet du Finistère. Elle a indiqué que cela pouvait se faire au 1er janvier 2013,
- s'agissant des fusions éventuelles de secteurs au sein des SIP, et sans faire référence à des dates précises, elle a évoqué le fait que certains chefs de service étaient persuadés de la nécessité de ces fusions.
- Madame Py précise également ne pas envisager dans l'immédiat de fusion de structures entre elles. « En 2013 il n'y aura pas de fusion ...après bien sûr il y aura la question de ce que l'on peut rationaliser ..... »

Les représentants élus de la CGT Finances publiques à ce CTL : Albert Cornic et Roger Héré

	AE (*)	CP
Ressources brutes	5 152 705,00	5 212 958,00
Réserve de 5%	254 105,00	264 105,00
Ressources nettes	4 898 600,00	5 408 863,00

Dont 520 260 € de CP sur loyers de Morlaix

Titre 3	Exécution N-1		Budget annuel prévisionnel		Répartition du budget prévisionnel						
	AE	CP	AE	CP	Dépenses obligatoires			Dépenses imputables		Dépenses sur réserve	
					AE	CP	dont restes à payer	AE	CP	AE	CP
<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>8 797 531,88</b>	<b>8 758 666,34</b>	<b>4 888 600,00</b>	<b>5 250 331,12</b>	0,00	423 607,31	-	4 888 600,00	4 826 723,61	-	-
Fustes	484 964,34	442 599,04	418 000,00	403 000,00		22 985,31		418 000,00	380 634,70		
Nettoyage	373 976,43	340 882,91	297 000,00	272 000,00		33 093,52		297 000,00	238 006,48		
Imprimés	61 188,19	61 129,06	74 000,00	74 000,00		59,14		74 000,00	73 040,86		
Fournitures	402 905,59	379 992,67	259 500,00	240 500,00		22 912,92		259 500,00	217 587,08		
Maintenance technique	100 648,15	78 668,36	51 500,00	51 500,00		22 059,80		51 500,00	29 440,20		
Télécommunication	322 918,41	285 149,35	250 500,00	240 671,12		37 769,00		250 500,00	202 962,03		
Informatique fonctionnement	51 762,98	49 271,24	48 000,00	48 000,00		2 521,12		48 000,00	46 478,88		
Affranchissement	1 036 405,24	1 807 306,41	1 370 000,00	1 300 000,00		129 098,83		1 370 000,00	1 170 901,17		
Locations et charges immobilières	1 496 142,71	1 812 631,88	820 000,00	1 400 280,00		68 262,00		820 000,00	1 332 008,00		
Frais de poursuites	68 832,18	59 565,46	56 000,00	56 000,00		9 266,66		56 000,00	46 733,31		
Sécurité fonctionnement	214 800,25	178 881,06	183 000,00	153 000,00		36 018,29		183 000,00	117 081,71		
Frais de déplacements	855 818,51	847 955,84	735 000,00	735 000,00		7 862,67		735 000,00	727 137,33		
Charges diverses de transport	88 720,85	80 202,12	55 000,00	53 500,00		8 518,73		55 000,00	44 981,27		
Prestataires externes	284 558,05	276 545,64	177 000,00	170 000,00		8 012,41		177 000,00	161 987,59		
Impôts et taxes	42 190,24	39 264,42	22 000,00	22 000,00		2 925,82		22 000,00	19 074,18		
Autres dépenses	31 670,35	18 660,23	72 100,00	30 000,00		12 971,15		72 100,00	17 926,62		
<b>EQUIPEMENT</b>	<b>408 703,19</b>	<b>250 281,31</b>	-	-	0,00	158 531,88	-	-	-	40 500,00	72 248,50
Travaux et entretien immobiliers	162 661,31	138 005,46		54 675,93		54 675,93				15 500,00	
Matériel logistique	48 921,52	17 033,71		29 887,82		29 887,82				5 000,00	
Matériel informatique	97 199,13	25 647,42		71 551,71		71 551,71				12 000,00	72 248,50
Mobilier et matériel de bureau	70 964,81	68 548,19		2 416,42		2 416,42				8 000,00	
Autres immobilisations	1 026,54	1 026,54		-	0,00	0,00					
					0,00	0,00					
					0,00	0,00					
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>7 206 325,07</b>	<b>7 008 926,65</b>	<b>4 888 600,00</b>	<b>5 408 863,00</b>	<b>0,00</b>	<b>582 139,39</b>	<b>-</b>	<b>4 888 600,00</b>	<b>4 826 723,61</b>	<b>40 500,00</b>	<b>72 248,50</b>

Dont 528 309 € (97 281,58 + 231 027,65 €) de CAP supplémentaires et complémentaires

Dépenses d'amélioration engagées et payées uniquement si abondement 3ème niveau et libération de la réserve car besoins en CP = 582 139,39 + 4 826 723,61 = 5 408 863 € pour une dotation en CP de 5 408 863€.

(\*) Montant du BOP notifié déduction faite des 520 260 € d'AE pour les loyers de Morlaix  
Loyers payés d'avance : 88252 euros